



LE MANDAT EST OBLIGATOIRE

L'article 72 du décret du 20 juillet 1972 fait une obligation aux intermédiaires de détenir un mandat écrit avant toute entremise ou toute négociation.

Vous devez donc vous conformer à ces dispositions réglementaires, qui ont été prises par les pouvoirs publics, avec un ensemble de mesures destinées à vous apporter toutes assurances de bonne fin de vos opérations. Un exemplaire original de ce mandat doit vous être remis. Il doit comporter les indications concernant la carte professionnelle et la garantie financière de l'intermédiaire, ainsi que le montant de la rémunération convenue pour l'exécution de son mandat et la partie qui en aura la charge.

Nous vous proposons **3 types de contrats** :

Le mandat exclusif : Seul Paris Immobilier peut vendre l'appartement durant cette période (d'une durée minimum de 8 semaines). Nous ferons une publicité sur tous les supports publicitaires (voir nos engagements), les photos de l'appartement seront en vitrine et le bien sera mis sur notre site avec photos et visites virtuelles. Rappels du fichier clients, afin d'organiser les visites.

L'agence prendra à sa charge les frais de géomètre afin d'avoir un certificat exact de la surface et les 5 autres diagnostics concernant l'amiante, le plombs, les termites, les risques naturels et technologiques, les performances énergétiques devenus obligatoires pour la signature de toute promesse ou compromis de vente.

L'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité est nécessaire, si vous êtes dans l'impossibilité de justifier d'une installation de moins - de 15 ans.

Le mandat semi-exclusif : Vous confiez la vente de votre bien seulement à Paris Immobilier en tant qu'intermédiaire, et vous gardez la possibilité de le vendre par vous-même. Nous ferons une publicité sur tous les supports (voir nos engagements), les photos de l'appartement seront en vitrine et le bien sera mis sur notre site avec photos et visites virtuelles. Rappels du fichier clients, afin d'organiser les visites.

Le mandat simple : L'appartement peut être vendu par tout intermédiaire et par vos soins. Publicités et photos en vitrine ainsi que sur notre site. Rappels clients.

Pour chaque mandat, vous recevez un compte-rendu de visites toutes les semaines.